ANNONCES ET AVIS DIVERS

ASSURANCE MUTUELLE DU CRÉDIT FONCIER.

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION de la Compagnie présente au public le compte-rendu de ses opérations pendant l'année 1851.

Primes encaissées	$ 1,000,000 00
Intérêts des fonds placés	123,000 00
	$ 1,123,000 00
Sinistres payés	$ 167,000 00
Frais généraux	9,000 00
	$ 176,000 00
Bénéfices nets	$ 947,000 00

Le Conseil d'administration a décidé que la somme de $ 947,000 00 serait répartie entre les assurés, conformément à l'article 15 de l'acte de société.